

### — Les projets de la S.N.C.F.

...Visent à faire endosser aux syndicats, les décisions qui permettront de rentabiliser la médecine des cheminots, en SEPARANT les avantages particuliers des cheminots du régime général de la Sécurité Sociale.

Au Conseil d'Administration de la Caisse siègent autant de représentants S.N.C.F., que de représentants syndicaux. La présidence de la Caisse étant... patronale... et en plus !

Les syndicats ne peuvent faire que des propositions. La Direction décide. Mais, pour l'heure, elle attend les propositions des syndicats : les directions bureaucratiques sautent sur l'occasion et... proposent !

Camarades cheminots voici ce qu'on vous propose :

#### 1. — Les raisons C.G.T. :

Nous cherchons une solution (cf. : Tribune des Cheminots, 29.12.69) : à l'intérieur de l'entreprise, il faudrait soit une augmentation de salaire de 40 %, soit doubler la cotisation patronale, ou une augmentation massive des effectifs. Solution non REALISTE, dans le cadre actuel de l'entreprise ! Donc, la C.G.T. envisage deux solutions possibles : soit l'affiliation globale au régime de la Sécurité Sociale, soit l'affiliation individuelle au même régime. Les avantages « cheminots » seraient dans le premier cas versés par la Caisse de Prévoyance. Dans le second cas, institution d'un régime obligatoire complémentaire, sous forme d'une mutuelle, qui moyennant une cotisation des actifs et retraités... recouvrerait donc les avantages particuliers.

Ainsi, va-t-on vers la séparation des avantages particuliers des cheminots. Hypothèse envisagée par la C.G.T. comme inéluctable (c'est-à-dire contre laquelle il n'y a rien à faire !). Mais cette séparation n'est-elle pas une étape vers deux possibilités :

— faire payer les cheminots par la création d'une surcotisation ?

— aller vers la suppression des avantages actuels des cheminots.

La C.G.T. refuse de se prononcer : « La question est trop importante pour que la Fédération se prononce sans connaître l'avis des cheminots, déclare LANOUE, administrateur C.G.T. de la Caisse.

#### 2. DEFENSE INTRANSIGEANTE DES ACQUIS :

Ce que nous avons voulu montrer, c'est où mène la cogestion dans le cadre de l'entreprise capitaliste : sans moyens d'influer sur les décisions, la cogestion amène les administrateurs à rechercher les solutions que le patronat veut mettre en œuvre pour rentabiliser LA SANTE des cheminots. Mais le processus même de la négociation veut que chaque partie fasse « un pas... constructif ». La S.N.C.F. permettra donc le libre choix du médecin. Vieille revendication de la C.G.T., proposée pour « apaiser les esprits »

Pour les militants de la Ligue Communiste de la S.N.C.F., le libre choix du médecin, n'est pas la garantie absolue d'une médecine indépendante. Pourtant, c'est une revendication non négligeable, permettant, un peu, d'échapper... à la « qualité » de la médecine S.N.C.F.

Comme nous l'avons vu, la situation de la Caisse de prévoyance résulte de la politique menée par la direction S.N.C.F. et l'Etat (chute des effectifs, volonté délibérée d'équilibrer la gestion, suppression du caractère de service public de la médecine des cheminots). A cette offensive, nous opposons la défense de quelques revendications précises :

— refus de faire cogérer la rentabilisation de la Caisse par les syndicats.

— refus des cheminots d'attaques contre les avantages acquis de leur régime maladie (remboursements, consultations pendant le travail, paiement du salaire, etc.) ;

— maintien des remboursements à 100 % pour les actifs, extension de ce remboursement aux retraités ;

— paiement absolu des « déficits » par le maintien de subventions d'Etat,